



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

Quinzième séance

Lundi 18 juin 2001, 10 h 15

Présidence de M^{me} A. Sto. Tomas et de M. Donato

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Avant de reprendre la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, je voudrais donner la parole à la Greffière de la Conférence qui va nous faire une communication.

COMMUNICATION DU COLLÈGE ÉLECTORAL DES TRAVAILLEURS

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — J'ai reçu une communication du collège électoral des travailleurs datée du 15 juin 2001 dont la teneur est la suivante:

Le collège électoral des travailleurs s'est réuni vendredi 15 juin à 9 h 30 à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, conformément aux articles 50, 51 et 54 du Règlement.

Lord Brett a été élu président du collège électoral, et M. Velasco était présent en tant que représentant de la Présidente de la Conférence.

Conformément à l'article 54, alinéa 5, le collège électoral des travailleurs a confirmé la désignation faite par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration, en janvier 2001, de M. Daer (Argentine) en tant que membre suppléant en remplacement de M^{me} Rozas Velasquez (Chili). M^{me} Rozas Velasquez est maintenant sur la liste des suppléants.

La communication est signée par Lord Brett, président du collège électoral des travailleurs, et par M. Simón Velasco, représentant de la Présidente de la Conférence.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (*suite*)

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Nous reprenons maintenant la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

Original anglais: M. BATBAYAR (*ministre de la Prévoyance sociale et du Travail, Mongolie*) — Permettez-moi d'emblée d'exprimer l'appui de mon gouvernement aux rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général sur les activités de l'Organisation au cours des douze mois écoulés et sur la question du déficit de travail décent en tant que défi mondial.

Le gouvernement de la Mongolie voudrait exprimer son adhésion, par l'intermédiaire de la structure tripartite des partenaires sociaux, à l'appel lancé par

le Conseil d'administration en vue d'encourager le dialogue social, d'améliorer les données statistiques, et de coopérer étroitement avec l'OIT pour mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail, et notamment pour faire mieux connaître la Déclaration.

Nous avons la plus haute opinion des activités de l'OIT et nous remercions également les gouvernements qui appuient l'Organisation, et qui ont apporté une aide précieuse pour la mise en œuvre de projets visant à promouvoir l'emploi, la sécurité sociale et le dialogue social en Mongolie.

Mon ministère, le ministère de la Prévoyance sociale et du Travail, est un ministère qui a vu récemment le jour à la suite des élections parlementaires qui se sont déroulées en juillet 2000. La création de ce ministère traduit la volonté du gouvernement de résoudre les problèmes sociaux. Sa mission consiste à créer un environnement propice au développement humain, à améliorer le niveau de vie de la population, à garantir un accès universel à des services sociaux de base et à lutter contre le chômage et la pauvreté.

Au cours des dix dernières années, la population de la Mongolie s'est accrue de 1,4 à 2 pour cent, alors que le nombre de personnes en âge de travailler s'est accru de 2,8 pour cent. En d'autres termes, en raison de la forte hausse de la natalité dans les années soixante et soixante-dix, l'augmentation des nouveaux venus de l'emploi a été supérieure de 50 pour cent à la croissance démographique. La population de la Mongolie étant relativement jeune, cette croissance de la population active va se poursuivre dans un avenir prévisible.

Compte tenu de l'évaluation que le gouvernement a faite de la situation difficile en matière d'emploi, une loi pour la promotion de l'emploi a été récemment approuvée. Cette loi va créer un environnement qui permettra de prendre des mesures efficaces de promotion de l'emploi, conformément aux besoins de l'économie de marché.

L'économie de la Mongolie passe par une phase de réformes structurelles et joue un rôle de plus en plus important du secteur privé. A cet égard, l'OIT contribue de manière décisive grâce à son appui technique à cerner les défis à relever en matière d'emploi et à mettre en place de bonnes relations de travail entre les travailleurs et les employeurs.

La Mongolie est devenue partie à treize normes de l'OIT, y compris les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

En octobre 2000, le Parlement de la Mongolie a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; un protocole d'accord a été signé avec l'OIT pour exprimer l'engagement du gouvernement à cet égard. Le Programme IPEC est mis en œuvre avec succès dans le pays, avec pour objectifs de renforcer les capacités nationales, de mieux faire connaître le problème du travail des enfants et de soutenir des mesures directes de lutte contre le travail des enfants, y compris ceux qui sont astreints à ses formes les plus intolérables.

Le gouvernement de la Mongolie souhaite ratifier dans un proche avenir un certain nombre de textes importants en matière de droits de l'homme, comme les conventions (n° 29) sur le travail forcé, 1930, (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Nous avons l'intention de mettre tout particulièrement l'accent sur une nouvelle gestion de la sécurité et la santé du travail. Dans ce domaine, le gouvernement a besoin d'une assistance technique de l'OIT pour faire un bilan de la situation actuelle.

Le rapport global sur le travail forcé, qui a été rédigé en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT a fait l'objet d'une étude approfondie par notre délégation. Il convient de noter que le rapport contient beaucoup d'informations et une analyse approfondie de la situation dans les pays du monde entier. Ce rapport, qui nous a permis de mieux comprendre la question du travail forcé, facilitera grandement la mobilisation des efforts vers l'éradication de ce travail forcé.

L'interdiction du travail forcé est prévue dans la législation nationale de la Mongolie.

Le gouvernement de la Mongolie approuve entièrement l'accent placé par l'OIT sur la question de la protection sociale dans le cadre de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est là une question qui a suscité un débat très vif au cours des dernières années en Mongolie comme dans beaucoup d'autres pays.

Chaque partenaire social voit cette question de son propre point de vue.

La possibilité qui nous est offerte, pendant cette conférence, de procéder à un échange de vues et de trouver un terrain d'entente sur cette question, est particulièrement importante.

Si la mondialisation a rendu la politique sociale et économique à l'échelon national plus complexe que par le passé, cette même mondialisation permet aux pays de procéder plus facilement à un échange d'informations et de données d'expériences pour ce qui est des questions sociales. Trouver une façon efficace et peu coûteuse de résoudre les problèmes qui se posent en matière de protection sociale est un défi que nous avons à relever.

Ma délégation se félicite de l'importance donnée au cours de la présente session de la Conférence à la question des coopératives. Nous voyons dans les coopératives un moyen efficace d'encourager l'emploi et de lutter contre le chômage.

Le gouvernement de la Mongolie est résolu à intensifier sa coopération avec l'Organisation internationale du Travail. Il souhaite continuer à bénéficier de l'assistance de l'OIT, notamment dans le domaine de la politique active de l'emploi.

Nous proposons de réexaminer le cadre de la coopération entre la Mongolie et l'OIT à la lumière des nouvelles politiques et stratégies de l'Organisation.

M. ABERKANE (*conseiller technique des employeurs, Algérie*) — C'est avec un sentiment de fierté et un plaisir renouvelé que je m'adresse à votre auguste assemblée en cette 89^e session de l'Organisation internationale du Travail et que je contribue de façon modeste à l'examen et à l'enrichissement des points de l'ordre du jour.

Dans un monde où la globalisation s'accélère chaque jour et fait de chaque marché un seul marché au niveau mondial et, par conséquent, soumis aux mouvements brutaux et aux retournements imprévisibles dus à une dérégulation de plus en plus large, il est utile de garder quelques repères fondamentaux. En effet, faut-il accepter cette fatalité qui consiste à perdre des emplois, des revenus, de la demande, sous prétexte que la logique des marchés mondiaux donne la priorité à la rentabilité et à la vision à court terme? Faut-il accepter que, sous couvert de libre circulation des biens, des services et des capitaux, les entreprises soient obligées de fermer leurs portes et de laisser sur le bord de la route des milliers de personnes sans aucune insertion, sans aucune espérance? Jusqu'où devons-nous accepter que le marché détruise le marché, au lieu de l'élargir sous couvert de respect des règles d'efficacité et de rentabilité. Ces questions méritent un large débat au sein de notre honorable assemblée et redonnent un éclairage tout à fait particulier au problème de la sécurité sociale.

Quelle sécurité sociale peut-on concevoir, construire et préconiser dans un monde où la loi du marché devient implacable pour les entreprises, pour les employeurs et pour les travailleurs? Les problèmes de compétitivité et de concurrence internes et internationales rendent le problème de la sécurité sociale beaucoup plus épineux. Si ailleurs, et en particulier dans les pays industrialisés, le vieillissement de la population et la rudesse de la compétition économique rendent problématique la pérennité des systèmes de sécurité sociale et de leur financement, dans les pays en voie de développement, le poids de la jeunesse et des inactifs reste trop lourd par rapport à la faiblesse et à la fragilité d'une croissance qui n'offre que peu d'emplois pour peu de cotisants dans des marchés où l'informel renforce le travail au noir avec son manque à gagner pour le financement et l'élargissement de la sécurité sociale. Quelle protection sociale, quel régime peut-on aujourd'hui concevoir et asseoir dans la durée face à la mobilité des facteurs, l'interconnexion des marchés et la globalisation qui nivelle par la récession tous les acteurs économiques? Les réponses sont dans la maîtrise des effets d'un libéralisme étriqué et à courte vue, contraire à la santé et au dynamisme des marchés. Une maîtrise qui interpelle tous les pays et les Etats soucieux de maintenir un niveau minimal d'équilibre social compatible avec la compétition internationale.

La question des coopératives suscite beaucoup d'interrogations dans les pays en voie de développement. La notion de coopérative a souvent été associée au monde agricole et rural dont les réformes n'ont pas toujours abouti positivement. Les expériences sont nombreuses et attestent, non pas de l'échec de la formule, mais de l'échec des conditions qui auraient permis la promotion et la diffusion de cette forme d'organisation qui crée de l'emploi et une synergie entre ceux qui portent un projet commun et ceux qui portent un projet collectif.

Mais pour l'heure, le handicap le plus important dans nos pays du tiers monde est, et reste, le finance-

ment. En effet, les coopératives ne bénéficient pas d'un mode de financement approprié, ce qui décourage les coopératives ou le recours à la coopération pour initier et réaliser un projet. Pourtant, cette forme d'organisation qui coûte peu et peut rapporter gros en termes de lutte contre le chômage et l'exclusion, reste encore un parent pauvre dans la panoplie des incitations à la création d'entreprises et d'activités, en particulier pour les jeunes, les femmes, les personnes défavorisées et les personnes handicapées. La flexibilité des coopératives devrait être un atout dans un marché de plus en plus ouvert et qui est loin d'être, aujourd'hui, valorisé et optimisé.

La question de la sécurité et de la santé dans l'agriculture mérite une attention très spéciale en raison des enjeux qu'elle véhicule pour nos populations. Les problèmes alimentaires et leurs implications sur la santé des personnes ne doivent plus être mesurés uniquement à l'aune du profit et du rendement. La destruction des patrimoines végétaux et animaux, la manipulation génétique et les pratiques intensives contraires au respect de la santé des personnes devraient faire à l'avenir l'objet d'un contrôle rigoureux partout dans le monde afin de ne pas créer deux espaces de protection humains inégaux, dangereux et injustes pour la communauté internationale. En réalité, il faut éviter une santé et une sécurité dans l'agriculture à deux vitesses, faute d'une harmonisation des législations, des contrôles et des moyens de contrôle. C'est là un défi majeur qui devrait mobiliser tous les membres de la communauté internationale car, en cas de catastrophe alimentaire, les risques sont sérieux, très sérieux pour tous et sans exception.

Je voudrais saisir à cette occasion votre auguste assemblée pour lancer trois appels de solidarité agissante et concrète en faveur de trois questions essentielles du monde contemporain.

La première a trait au SIDA, qui mérite une prise en charge rigoureuse, cohérente et nécessairement internationale, faute de quoi ce fléau trouvera, au cours de ce XXI^e siècle, un terrain favorable pour se diffuser à large échelle et menacer des populations de plus en plus importantes. L'indifférence, voire la cécité face à cette maladie, coûtera toujours plus cher à terme que ne coûtera sa prise en charge solidaire et durable entre tous les Etats du monde.

La seconde a trait à l'Afrique qui, bien que continent riche recelant les populations les plus pauvres de la planète, est menacée par les guerres et les conflits, déstructurée par les marchés et les politiques dites de développement qui transfèrent plus de richesses et de ressources qu'elles n'en créent au service de ses populations, de ses employeurs et de ses travailleurs. L'Afrique serait-elle condamnée à être un espace où l'on s'approvisionne en matières premières seulement et où les populations seraient exclues de toutes les dynamiques du monde contemporain? Pour ce faire, le développement devrait passer par une vision et une politique de progrès qui ne fassent pas reculer l'homme.

La dernière enfin a trait à la Palestine et au peuple palestinien.

Enfin, je vous remercie pour votre aimable attention et formule le vœu que les travaux de cette 89^e session soient couronnés d'un succès à la mesure des attentes des peuples qui souffrent en ce début du troisième millénaire.

Original anglais: M. WILSON (délégué des travailleurs, Nouvelle-Zélande) — Le Directeur général

nous a soumis un rapport riche en idées inspiratrices, qui nous montre quelle voie suivre et quels défis relever pour améliorer l'avenir.

Le travail décent est un concept fort et novateur. Ceux qui le jugent trop vague oublient qu'il s'agit d'un objectif que nous devrions tous essayer d'atteindre.

Fondé sur la Déclaration de Philadelphie qui préconise la possibilité pour tous d'une «participation équitable aux fruits du progrès» et sur le socle de droits universels consacré par la Déclaration de 1998 de l'OIT, ce principe permet à chaque pays d'établir ses propres objectifs afin de réduire le déficit de travail décent. Mais tous les pays doivent s'efforcer d'atteindre l'objectif général d'une mondialisation qui s'accompagne de justice sociale pour tous et n'avantage pas seulement certains privilégiés.

Le ministère du Travail de la Nouvelle-Zélande a déjà indiqué que notre pays avait adopté une nouvelle loi sur les relations de travail, fondée sur les principes énoncés dans les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Les travailleurs de la Nouvelle-Zélande s'en félicitent et je tiens ici à rendre hommage à l'influence de l'OIT, qui a aidé notre pays à rétablir un régime légal garantissant la liberté d'association et le droit syndical et encourageant la négociation collective.

Je me réjouis également des autres initiatives prises par notre gouvernement en faveur de la justice sociale, notamment la ratification cette semaine de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants.

Je sais que la nouvelle loi sur les relations de travail nous donne la possibilité que tous les travailleurs de notre pays bénéficient d'un travail décent, mais sans pour autant qu'une telle amélioration soit garantie. La liberté d'association et le droit syndical constituent un moyen d'assurer la justice sociale tant sur les lieux de travail qu'au niveau national, mais il faut donner une réalité concrète à ces droits pour parvenir au but.

Le Directeur général relève que certains disent que le travail décent est un objectif irréaliste, que c'est un luxe et même un risque. Je suis heureux que, dans son rapport, il réfute ces critiques et indique que l'OIT doit répondre à ces arguments en recueillant les éléments nécessaires pour appuyer la promotion du travail décent.

Le rapport montre en outre que la qualité des emplois, la participation des travailleurs et les politiques d'égalité des chances permettent d'améliorer la productivité.

Alors que le gouvernement restaure les droits des travailleurs, il faut encore, en Nouvelle-Zélande, réapprendre ce qu'est un dialogue social et efficace. Le Directeur général a souligné qu'il était extrêmement important de respecter la structure tripartite de l'OIT pour assurer l'adoption de programmes politiques cohérents. Je pense qu'il a tout à fait raison, et j'ajoute qu'il faut également des partenariats tripartites solides dans chaque pays.

Au cours de la dernière décennie, la politique appliquée en Nouvelle-Zélande a eu des conséquences néfastes. Le Directeur général présente, dans son rapport, des exemples utiles montrant qu'un dialogue social efficace peut être bénéfique pour tous.

Il s'agit notamment de politiques de développement des qualifications qui améliorent le fonctionnement du marché du travail et les possibilités d'emploi,

et de politiques macroéconomiques fondées sur le partenariat social qui assurent une croissance économique satisfaisante.

Enfin, ce qui est plus important encore, le Directeur général nous appelle à nous mobiliser pour trouver «une nouvelle voie pour la mondialisation» grâce à un «système international, fondé sur des règles, qui soit équitable pour tous».

Il est indispensable et urgent que les gouvernements et les institutions internationales montrent qu'il est possible de concevoir un nouveau modèle de mondialisation plus équitable. Le sentiment de frustration, en effet, s'intensifie dans le monde entier.

Il incombe à tous les participants de cette Conférence de prouver que le travail décent n'est pas un vain mot, mais une action urgente coordonnée au niveau mondial pour le bien effectif de tous.

Comme le précise le Directeur général, l'instauration de la justice sociale doit être considérée comme aussi importante que l'expansion du commerce; tel est le défi dont nous discuterons, cette semaine, lors de la réunion du groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous devons tous le relever, et nous n'avons pas droit à l'échec.

Original russe: M^{me} KOLOS (déléguee gouvernementale, Bélarus) — Dans la mesure où c'est la première fois que je prends la parole du haut de cette tribune, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter M^{me} la Présidente de son élection pour conduire la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et je voudrais lui souhaiter plein succès dans ses travaux. Je voudrais remercier le Directeur général, M. Somavia, de son rapport qui nous informe de ce qui a déjà été réalisé et nous encourage en outre à avoir une discussion fructueuse.

Je voudrais souligner la signification particulière qu'ont revêtue les rapports du Directeur général ces dernières années. Les nouvelles approches adoptées par l'OIT dans l'organisation de son travail ont trouvé leur expression dans le concept du travail décent et s'inscrivent dans un processus de gestation permanente. A cet égard, l'opinion des mandants tripartites de l'OIT est particulièrement intéressante. Cette année, le Directeur général a présenté un rapport qui constitue la suite logique de celui de 1999, qui avait défini les priorités futures de l'activité de l'Organisation.

Au vu de ce qui a été réalisé ces deux dernières années, nous pouvons dire avec certitude que l'Organisation progresse petit à petit vers la réalisation de ses objectifs. Effectivement, nous nous trouvons au tout début de la route conduisant à l'objectif du travail décent et pourtant l'OIT a déjà entrepris un certain nombre d'actions et de mesures qui autorisent à dire que nous tenons le bon cap. Il y a lieu de se réjouir que l'objectif du travail décent s'inscrit non seulement dans le cadre de notre Organisation, mais aussi hors de celle-ci, ce qui contribue, en retour, à rehausser le prestige de l'Organisation internationale du Travail. En même temps, le rapport du Directeur général indique très clairement qu'il y a encore beaucoup à faire pour que la notion du travail décent s'incruste définitivement dans l'esprit de ceux qui exercent une action déterminante sur les processus de développement.

Le rapport du Directeur général étudie de manière très approfondie les tâches qu'il incombe aux mandants tripartites de l'OIT de résoudre dans un proche

avenir et propose en outre un vaste programme d'actions propres à permettre la réalisation de l'objectif du travail décent. Les priorités dans la réalisation du programme en faveur du travail décent dépendront dans une large mesure de la situation intérieure du pays considéré. Mais en même temps, nous pouvons aussi parler des priorités propres à des groupes de pays. Par exemple, les pays à faible revenu sont particulièrement préoccupés par la lutte contre la pauvreté, les problèmes de l'emploi et de la sécurité sociale. Dans de nombreux Etats, notamment dans des Etats moyennement développés et, dans une certaine mesure, dans des Etats très développés, la création de l'emploi dans le contexte de la croissance économique ainsi que le respect universel des droits des travailleurs tels qu'ils sont définis dans la législation, en particulier dans le secteur informel, demeurent des problèmes d'actualité.

La sécurité et l'hygiène du travail, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'amélioration du dialogue social concernent tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. En dépit des particularités nationales, les diverses priorités des Etats et les principales orientations en vue de réaliser l'objectif du travail décent sont les mêmes pour tous. Ces priorités ont trouvé leur expression dans les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. A savoir, les droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Seule une approche complexe axée sur ces quatre objectifs stratégiques de l'OIT permettra de progresser vers la matérialisation du travail décent. Nous nous associons aux conclusions du Directeur général, selon lequel il est beaucoup plus facile de réaliser des progrès au titre de chacune des nombreuses orientations du travail décent en avançant simultanément sur chacune de ces voies. Une telle approche complexe s'accorde parfaitement avec la politique économique et sociale de la République de Bélarus. Bien entendu, nous ne pouvons nous prévaloir d'avoir enregistré des succès similaires sur chacune de ces orientations, dans la mesure où l'ampleur des problèmes à résoudre ainsi que les positions de départ dans divers domaines sont diverses. Il faut, en outre, faire observer que les processus socio-économiques dans notre République sont encore freinés par les conséquences de la catastrophe survenue à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Quinze ans après cette catastrophe, le Bélarus, qui a été la victime d'une panne technologique qui n'était pas la sienne, est encore obligé, pour en éliminer les conséquences, de dépenser des ressources considérables, tant financières que matérielles, en sorte que plus de 20 pour cent du budget de l'Etat sont ainsi engloutis. Tout cela a des influences directes et indirectes sur les possibilités de créer des conditions de travail plus satisfaisantes et d'améliorer les niveaux de rémunération des travailleurs et de tous les citoyens du Bélarus. A cet égard, nous tenons à remercier l'OIT pour l'aide qu'elle nous a apportée dans la recherche de nouveaux moyens de résoudre un problème aussi complexe et actuel pour la majorité des pays qu'est celui de la réforme du système des pensions. Nous sommes satisfaits de notre coopération de ces deux dernières années, et nous sommes certains que le thème du travail décent occupera une place centrale dans le nouveau programme de coopération entre l'OIT et la République de Bélarus.

En conclusion, je voudrais réitérer notre position, à savoir que nous sommes déterminés à faire notre possible pour améliorer les conditions de travail dans

mon pays et aider l'OIT à faire du travail décent une réalité dans le monde entier. Je vous remercie.

Original arabe: M. EL AZALI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Egypte) — Au nom des millions de travailleurs affiliés à la Confédération des syndicats des travailleurs d'Égypte, je suis heureux de participer à cette Conférence internationale à cause surtout de l'importance que revêt l'Organisation internationale du Travail pour tous les travailleurs du monde, et plus particulièrement dans nos pays en développement. Cette Organisation, de par son mandat, est considérée chez nous comme le défenseur d'une noble cause et elle représente une référence digne de confiance dans le cadre du mandat qui lui a été confié dans les domaines de la protection sociale, du dialogue social et du respect des droits au travail. Nous avons tout espoir que l'Organisation pourra jouer le rôle qui lui incombe sur le plan international afin de rendre le travail plus accessible et plus humain au sein de la conjoncture internationale actuelle envahie par la mondialisation et par la révolution technologique.

Nous sommes tout à fait heureux de voir le Directeur général consacrer, pour la deuxième année, son rapport au travail décent. Cette initiative prouve à quel point l'Organisation est consciente des problèmes qu'affrontent de nombreux pays en développement dont le mien, à cause des programmes de restructuration et des politiques de réforme économique dictés par la nouvelle conjoncture. Elle est également la preuve que notre Organisation cherche à contribuer de manière positive et efficace à la réduction de ces difficultés qui ont particulièrement touché les pays en développement, en diminuant les revenus, détériorant les niveaux de vie et provoquant l'aggravation des taux de chômage et de pauvreté. Ces effets néfastes ne touchent plus seulement les couches les plus vulnérables, tels les femmes, les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les travailleurs dans le secteur informel, ils s'étendent maintenant aux autres catégories de travailleurs qui perdent leurs emplois à cause de la détérioration de la situation économique et le ralentissement du développement provoqué par les récessions. En même temps que les investissements diminuent, le poids de la dette ne cesse de s'alourdir. Il est donc évident que la concurrence n'est pas équitable dans le domaine du commerce international et de l'économie si l'on compare la situation des pays en développement et celle des pays développés.

Par conséquent, les campagnes contre les exportations en provenance des pays en développement et leur dévalorisation, sous prétexte de leur non-conformité aux normes internationales du travail, ont poussé les usagers à boycotter certains de ces produits. Ce n'est pas cela qui contribuera au respect et à l'application des normes internationales du travail dans nos pays. Au contraire, cela portera atteinte au développement économique et social équilibré recherché et pourrait, tôt ou tard, nuire aux meneurs de ces campagnes car nous vivons dans un monde basé sur l'interdépendance.

Nous savons tous que les craintes des conséquences de la mondialisation gagnent les travailleurs des pays développés tout comme ceux des pays en développement, mais les causes de ces craintes, bien que communes quelquefois, sont en contradiction d'autres fois avec les espoirs et les attentes des autres. Nous devons ainsi mobiliser tous nos efforts en nous rassemblant

autour de ce qui nous unit afin de servir les intérêts de tous, et de réaliser tout ce à quoi nous aspirons sur la voie du progrès économique et social.

Je n'omettrais pas de mentionner ici notre conviction profonde pour le rôle important que jouent les normes internationales du travail et surtout celles relatives aux droits fondamentaux dans la réalisation du développement durable. L'Organisation, par ses mécanismes et procédures, a certainement réussi dans son travail de promotion et d'orientation des législations. Nous avons remarqué à travers le rapport du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux de l'année dernière et celui de cette année sur la liberté syndicale et le travail forcé, que les discussions ont été fructueuses et que nous pouvons espérer pour l'avenir, un progrès dans la ratification et l'application effective de ces normes. Nous aspirons à ce que cette Organisation reste toujours un forum de dialogue et non de confrontation et une tribune de coopération novatrice afin que la mondialisation ait des effets bénéfiques pour tout le monde dans un esprit de justice, d'équité et de solidarité.

Je ne pourrais pas terminer mon allocution au nom des travailleurs d'Égypte sans rendre hommage au travail accompli par le Directeur général du BIT, et surtout sans attirer l'attention sur les souffrances que vivent les travailleurs dans les territoires arabes occupés en Palestine, au Golan et au Sud-Liban, et ce en raison de la permanence de l'occupation colonialiste d'Israël et de ses pratiques barbares. Il est donc nécessaire, tant que durera l'occupation, d'assurer une protection internationale aux travailleurs et aux peuples de cette région. Je voudrais également rappeler les souffrances des peuples et des travailleurs de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Soudan, qui subissent un embargo injuste qui n'a que trop longtemps duré et qu'il est nécessaire de lever immédiatement au nom de la justice et de la dignité auxquelles nous aspirons tous.

M. DIOP (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine) — Je voudrais de prime abord, au nom des travailleurs africains réunis au sein de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et en mon nom personnel, féliciter M^{me} A. Sto. Tomas de son élection à la tête de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et lui souhaiter, ainsi qu'aux Vice-présidents, un plein succès dans leur travail de haute responsabilité. Je ne doute pas que les discussions qui auront lieu pendant la présente session seront constructives et contribueront au succès de la Conférence.

A l'OUSA, nous sommes d'avis que l'OIT, en sa qualité d'institution sociale, se devrait de renforcer l'équilibre entre le monde du travail et le profit.

Il va de soi qu'en tant qu'organisation syndicale, mon organisation soutient toute initiative venant de l'OIT, tendant à faire avancer les droits fondamentaux des travailleurs partout dans le monde et à améliorer le sort des populations laborieuses sans distinction.

Il me plaît de souligner avec force que mon organisation est résolument engagée contre le travail des enfants en Afrique, d'une part, et, d'autre part, elle se bat afin que les pays africains ratifient l'ensemble des sept conventions fondamentales et la convention n^o 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

L'OUSA souhaiterait que l'OIT s'emploie davantage pour garantir la reconnaissance des droits et des

libertés des travailleurs migrants dans les pays hôtes, notamment en Europe. Il est inconcevable que des millions de travailleurs migrants, qui ont toujours accompli les tâches les plus pénibles et dangereuses dans les pays développés, soient aujourd'hui victimes de l'injustice.

L'OUA apprécie hautement les efforts que mène l'OIT à travers ses différentes équipes multidisciplinaires installées en Afrique. Elle reconnaît qu'en dépit de leurs contraintes budgétaires et l'accroissement incessant de la demande des services techniques et consultatifs que ces dernières fournissent le cadre de la mise en œuvre d'un nombre important de projets relatifs à la promotion de l'esprit d'entreprise, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'aide du secteur informel qui ne cesse de prendre de l'ampleur en Afrique.

Je voudrais insister sur le rôle important que devrait jouer l'OIT dans le domaine de la coopération technique et sur les efforts à déployer pour mettre au point les programmes et les activités dans ledit domaine.

Il est à reconnaître que les conditions économiques et sociales des pays africains impliquent des demandes accrues auxquelles il leur est difficile de faire face par leurs propres moyens. Cela devrait inciter l'OIT à redoubler d'efforts pour promouvoir en Afrique la coopération technique et élargir son cadre et son contenu tout en cherchant les ressources financières appropriées.

En outre, je voudrais parler de l'égalité entre les sexes et des relations entre hommes et femmes. Il est primordial que tous les Etats Membres de l'OIT élaborent un système de normes garantissant les droits fondamentaux des femmes internationalement reconnus et l'égalité des droits des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie, notamment dans ceux de l'éducation, de l'emploi et du travail.

Mon organisation estime que les normes du travail promulguées dans les différents pays devraient prévoir davantage une protection spéciale des femmes pendant la grossesse et la maternité. Aussi, elles devraient davantage protéger les femmes travaillant de nuit ou dans des conditions difficiles. En un mot, elle milite en faveur de la non-discrimination au niveau de l'emploi et des salaires.

Et je ne saurais terminer sans exprimer la gratitude de l'Organisation de l'unité syndicale africaine à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour le dévouement particulier avec lequel il ne cesse de s'acquitter de son mandat depuis son arrivée à la tête du Bureau international du Travail.

Je voudrais, par ailleurs, le féliciter pour la qualité de son rapport qui, incontestablement, met en avant les valeurs fondamentales auxquelles les travailleurs africains et leurs organisations syndicales nationales sont profondément attachés.

Original anglais: M. ABDELLA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie) — Permettez-moi de féliciter la Présidente ainsi que les Vice-présidents de leur élection à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaiterais féliciter aussi le Directeur général et son personnel compétent pour le rapport très fouillé et détaillé sur la réduction du déficit de travail décent qui a été soumis à cette Conférence. Il contient une description détaillée du travail de l'OIT en la matière et des propositions reposant sur des approches nouvelles et novatrices pour relever ce défi mondial.

Dans ce rapport, le Directeur général explique le déficit de travail décent comme résultant de l'absence de possibilités d'emploi en nombre suffisant, d'une protection sociale inadéquate, d'un déni des droits des travailleurs et des carences du dialogue social. Il note aussi que nous devons relever ces défis afin de créer les conditions permettant aux travailleurs et aux travailleuses d'accéder aux conditions de vie meilleures auxquelles ils aspirent.

A cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec le Directeur général lorsqu'il dit que la réponse au défi mondial que pose la réduction du déficit de travail ne doit pas être dictée par l'OIT ou d'autres sources extérieures.

En effet, tout pays, quel que soit son niveau de développement, doit se fixer ses propres objectifs pour réduire le déficit de travail décent en tenant dûment compte des circonstances, des conditions et des possibilités nationales. La communauté internationale devrait aussi soutenir cet effort.

Qui plus est, pour que les efforts nationaux produisent des résultats tangibles quant à la réduction du déficit de travail décent, il est essentiel que les efforts faits par l'OIT pour élaborer un cadre universel en formulant la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail en tant qu'instrument de base, soient promus et menés à bien par les Etats Membres.

L'OIT devrait aussi intensifier ses différentes activités de coopération technique afin d'aider les Etats Membres à mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT.

Il n'en demeure pas moins que nous devons encore accomplir l'immense tâche de créer un environnement propice pour que le travail décent devienne une réalité dans la pratique au niveau national, et ce dans une économie mondiale où la grande majorité des personnes sont au chômage ou sous-employées, perçoivent de faibles salaires, ont une faible productivité et une protection sociale inadéquate, surtout dans les secteurs informels.

Permettez-moi de dire quelques mots maintenant sur la réalité africaine par rapport à ce défi qu'est la réduction du déficit de travail décent. Tous les différents problèmes interdépendants que connaît le continent, tels que le chômage, la pauvreté, l'inégalité entre hommes et femmes, les situations de conflit, sont encore aggravés par les effets négatifs de sa marginalisation par rapport à l'économie mondiale. Ces éléments défavorables ont freiné encore plus le développement socio-économique du continent. Qui plus est, la majorité de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel. L'un des désavantages de cette situation est qu'une grande partie n'est pas organisée dans le cadre d'associations syndicales et ne bénéficie pas de conditions régulières d'emploi.

L'absence de telles structures formelles freine aussi la mise en œuvre et l'application des normes de l'OIT. Par conséquent, les droits au travail et à la protection sociale ne sont pas effectivement garantis. Dans une telle situation, le principe d'un emploi librement choisi, productif et plein, ne peut être respecté.

De plus, nos pays sont confrontés à un chômage très étendu dans les zones urbaines et à un fort sous-emploi dans les zones rurales. Une croissance démographique annuelle élevée, une faible productivité, une faible proportion de grandes et petites entreprises limitent la création d'emplois et empêchent une

croissance économique saine. Face à des situations aussi défavorables, les organisations telles que l'OIT devraient formuler et rapidement mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour relever ces défis.

Nous sommes tout à fait satisfaits des rapports qui nous ont été soumis. Des questions telles que la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives et la sécurité sociale sont toutes des questions tout à fait pertinentes pour le travail de notre Organisation. En particulier en matière de sécurité sociale, l'examen des défis et des perspectives présentent un intérêt tout à fait particulier car il s'agit de profonds problèmes dont l'étude devrait nous permettre de mettre au point nos systèmes de protection sociale afin de mettre en place des régimes de sécurité sociale durables.

Pour conclure, je souhaite à l'OIT, à son Directeur général et à son personnel, un plein succès dans leurs efforts pour que cette Organisation puisse assumer son nouveau rôle, et ce avec beaucoup de dévouement. Nous nous réjouissons de voir des approches nouvelles dans l'analyse de ces questions brûlantes pour notre époque.

(M. Donato prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MOMOEDONU (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Fidji) — Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M^{me} la Présidente à l'occasion de son élection à la tête de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Au nom du gouvernement de la République des îles Fidji et de la délégation de mon pays, nous présentons également nos félicitations les plus sincères au bureau de la Conférence. Le BIT peut compter sur notre appui et sur nos encouragements pour s'acquitter des tâches qui lui incombent.

La nomination de M^{me} la Présidente va recentrer les activités traditionnelles de l'Organisation internationale du Travail sur les petits pays de la région Asie-Pacifique, et en particulier sur les Etats insulaires de l'Océanie.

Ce sont là des pays qui sont riches en ressources naturelles mais qui sont parfois laissés en marge dans le processus de la mondialisation.

Comme vous l'avez dit de façon très éloquente dans votre discours liminaire le mardi 5 juin, la mondialisation est le mot d'ordre du nouveau millénaire. Tout ce qu'elle signifie c'est que nous devons produire davantage, servir mieux et tout faire au coût le plus bas possible. Et la théorie voudrait que, si la concurrence était totalement libre de tout obstacle tarifaire et non tarifaire, notre monde serait meilleur. Or la question qui se pose pour nous est de savoir si de petits Etats insulaires comme Fidji peuvent réellement entrer en concurrence avec les géants économiques du nord.

Et la réponse à cette question, pour un petit pays comme Fidji, est bien entendu non. Nous sommes en effet handicapés par notre isolement géographique, par le manque de ressources technologiques et, à cet égard, nous appuyons entièrement votre appel lorsque vous dites que la mondialisation est comme le golf, c'est-à-dire qu'elle exige un système de handicap, qui permet aux nouveaux venus de faire jeu égal.

Mon pays passe actuellement par une crise politique. Avec l'assistance et la compréhension de la communauté internationale, notre gouvernement intéri-

maire s'est engagé à ramener le pays à la démocratie parlementaire et à le sortir de cette impasse politique en organisant, au mois d'août de cette année, des élections générales.

Malgré ces troubles politiques à Fidji, mon gouvernement n'a pas abandonné les idéaux de l'OIT en matière de tripartisme et, en particulier, la coopération des partenaires sociaux pour atteindre la justice sociale et pour permettre d'améliorer la qualité de la vie des habitants de Fidji.

En tant qu'Etat Membre de l'OIT, nous n'avons pas pu participer à la session de la Conférence de l'année dernière en raison de cette situation politique que nous connaissons toujours.

Si nous sommes ici, cette année, c'est pour montrer à l'OIT que les droits des travailleurs sont garantis et protégés par la législation de Fidji; il ne faut donc pas prêter crédit à la propagande tendancieuse de certains éléments car cela ne pourrait avoir que des conséquences économiques et sociales néfastes pour mon pays. Il s'agit là d'éléments intérieurs mais aussi extérieurs au pays.

Le gouvernement de Fidji s'est engagé à ratifier tous les textes fondamentaux en matière de droits de l'homme et toutes les conventions fondamentales, y compris celle sur l'abolition des pires formes de travail des enfants.

La ratification de ces conventions se fera avec la participation pleine et entière des partenaires sociaux. En effet, le gouvernement de Fidji estime que c'est là la pierre angulaire de toutes les activités de l'OIT.

A l'échelle nationale, mon ministère a mis la dernière main à un document sur la réforme des politiques du travail qui vise à mettre en accord notre législation avec les divers instruments de l'OIT pour aligner nos politiques sur les exigences de la mondialisation.

Nous souhaitons atteindre cet objectif au cours des trois années à venir et mettant la dernière main au projet de loi sur les relations de travail et au projet de texte sur le régime d'indemnisation des travailleurs nous espérons offrir aux travailleurs de Fidji une protection contre les effets de la mondialisation.

Cela dit, nous ne pourrions y parvenir sans l'appui des travailleurs de Fidji. Cela peut paraître ironique puisque ce sont eux qui seront les bénéficiaires de ces mesures, mais l'organisation des travailleurs la plus représentative du pays, le Congrès syndical de Fidji, a totalement rejeté toute coopération avec le gouvernement intérimaire, alors même que la communauté internationale s'est exprimée en faveur des plans du gouvernement de rétablir la démocratie parlementaire à Fidji, d'ici au 25 août 2001.

Lorsque nous rentrerons dans notre pays, notre tâche essentielle sera de tout faire pour établir un dialogue significatif avec les travailleurs pour nous permettre de progresser, de relever le pays sur le plan économique et de respecter toutes nos obligations en matière d'établissement de rapports et de ratification des conventions fondamentales en matière de droits de l'homme.

C'est là une tâche absolument essentielle pour accomplir le travail esquissé par le Directeur général, à savoir, réduire le déficit de travail décent. Le travail décent, selon nous, est un objectif de développement, il exprime le droit au développement et la dignité des personnes et le droit d'un pays à obtenir une part équitable des avantages de la mondialisation.

Les principes et droits fondamentaux au travail sont le fondement du travail décent. Pour que ces droits soient mis en œuvre, il faut que les gens aient un emploi, donc les politiques de l'emploi doivent faire partie de ce processus.

À l'instar d'autres pays du tiers monde, nous ne prétendons pas à Fidji avoir rempli toutes les conditions à cet égard. Les droits fondamentaux au travail sont protégés par notre Constitution, mais la création d'emplois demeure l'objectif prioritaire.

Cela ne nous décourage pas pour autant. Lorsque la stabilité politique sera rétablie à Fidji nous relèverons le défi de la mondialisation.

La notion de travail décent représente une démarche intégrée et nous souhaitons que l'OIT continue à mettre en œuvre son programme intégré de développement des ressources humaines qui est actuellement exécuté dans mon pays en partenariat avec le gouvernement. Ce programme a pour objet d'identifier et de promouvoir les besoins du marché de l'emploi et nous espérons qu'il permettra à la majorité des jeunes sortis de l'école chaque année de trouver un emploi satisfaisant.

Le gouvernement de Fidji se félicite de l'adoption d'un instrument sur la question de la sécurité et de la santé dans l'agriculture.

L'économie de mon pays est fondée sur l'agriculture et cette norme, lorsqu'elle sera adoptée, permettra d'élargir et d'aligner les dispositions de notre législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail aux personnes vivant en zones rurales qui, pour l'essentiel, travaillent dans l'agriculture.

De la même manière, le fait que la Conférence, cette année, ait discuté de la sécurité sociale est tout à fait opportun. Cela permettra de débattre du financement et de la couverture de la sécurité sociale. La délégation de Fidji se félicite des conclusions adoptées par la Conférence et voudrait exhorter le Conseil d'administration de l'OIT à analyser avec soin ces conclusions dans la planification des mesures futures dans ce domaine.

À Fidji, nous avons mis en œuvre un programme de réforme de la sécurité sociale et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec l'OIT et d'autres pays, dans ce domaine.

Nous nous félicitons aussi de la première discussion, à cette session de la Conférence, sur la question de la promotion des coopératives. Les coopératives sont considérées comme un moyen essentiel pour leurs membres d'atteindre des objectifs économiques et sociaux communs dans tous les pays, or, l'OIT n'a pas encore de norme internationale globale dans ce domaine.

À Fidji, les habitants des zones rurales et les villageois attendent des coopératives locales qu'elles répondent à leurs besoins de base et, dans bien des cas, en situation d'urgence, ces coopératives sont également une source de crédits. Cela fait donc partie de la vie quotidienne des zones rurales et des villages de mon pays et nous nous félicitons des mesures prises par l'OIT dans ce domaine.

Je voudrais, pour conclure, profiter de l'occasion pour féliciter le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour les mesures qu'il a prises pour lutter contre les pires formes du travail des enfants.

Le gouvernement de Fidji présente ses condoléances à la famille royale du Royaume du Népal pour les pertes qu'elle a subies récemment, ainsi qu'aux victimes des inondations en El Salvador.

Original anglais: M^{me} BANNERMAN (ministre du Développement de la Main-d'œuvre et de l'Emploi, Ghana) — Au nom de la délégation du Ghana, je voudrais adresser toutes mes félicitations à M^{me} A. Sto. Tomas ainsi qu'à mes collègues Vice-présidents à l'occasion de leur élection au poste de Présidente et de Vice-présidents de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. La délégation du Ghana est convaincue que la session sera dirigée avec la plus grande compétence.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier tous les délégués et tout particulièrement le groupe africain qui m'a fait l'honneur de porter ma candidature au poste de Vice-présidente de la Conférence.

Ma délégation note avec satisfaction le rapport du Directeur général qui est consacré aux problèmes du travail décent. Le déficit de travail décent est énorme, en particulier dans des pays en développement comme le Ghana. Il est particulièrement satisfaisant de constater que le Directeur général et l'OIT ont décidé de donner toute l'attention voulue à ce problème.

Dans une économie qui change très rapidement et qui est dorénavant une économie mondiale, en raison de la science et de la technologie qui font défaut dans beaucoup de régions du monde et en particulier en Afrique, le problème fondamental consiste à offrir un travail décent à tous, afin que les dividendes de la mondialisation puissent être accordés à chacun. Le travail décent est effectivement le moyen qui permet de favoriser l'accès à des soins de santé adéquats, à une éducation de qualité et à un niveau de vie décent. L'absence de travail décent aboutit à la pauvreté et à la misère, et provoque le travail des enfants et l'esclavage sous des formes variées.

Il est donc indispensable de formuler des politiques et de mettre en place les institutions appropriées qui permettront de promouvoir le travail décent. C'est un travail qui dépasse le cadre des conventions ou de la législation. Il exige un engagement total, une coopération, un appui et une participation active des mandants tripartites et de tous ceux qui sont concernés, aux plans national et international.

Fort heureusement, les mesures à prendre pour réduire le déficit correspondent aux quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir l'emploi, les principes fondamentaux et le droit au travail, la protection sociale et le dialogue social. Nous félicitons l'OIT d'avoir mis au point différents programmes qui ont facilité la réalisation de ces objectifs stratégiques. Nous sommes fiers de répéter que le Ghana a ratifié toutes les normes fondamentales du travail et fait tous les efforts nécessaires pour tenir compte des dispositions des conventions.

En dépit des contraintes financières actuelles et d'un accès limité à la technologie, le Ghana s'est engagé à mettre en œuvre l'objectif du travail décent et s'efforcera d'atteindre cet objectif sur le plan national.

Le nouveau gouvernement a formulé des politiques et élaboré des plans destinés à assurer une croissance économique durable par des mesures macroéconomiques prudentes, qui permettront de contrôler l'inflation et de réduire le déficit budgétaire. Le gouvernement a fait de la création d'emplois et de l'emploi un facteur clé de sa politique économique et sociale, et le développement des ressources humaines y joue également un rôle très important.

L'amélioration des conditions de travail est un autre domaine qui préoccupe le gouvernement. Il a ouvertement exprimé son mécontentement au vu des faibles salaires et de la faible productivité qui prévalent actuellement dans le pays et appelé chacun à participer à un effort national avec les partenaires sociaux pour trouver une solution aux problèmes. Concernant les autres dimensions du travail décent, à savoir la protection sociale et le dialogue social, le gouvernement a décidé de revoir très sérieusement le système actuel de sécurité sociale, afin d'accroître la couverture sociale et de renforcer son efficacité. Le Ghana croit au dialogue social et continuera à lui accorder une place éminente dans tous les aspects de la planification et de la politique économique et sociale.

Dans tous ses efforts, le gouvernement du Ghana voit en l'OIT un allié fort, et il continuera à compter sur son appui et son partenariat pour atteindre l'objectif du travail décent.

M. CHAMI (*délégué des employeurs, Maroc*) — Tout d'abord, j'ai le plaisir d'adresser mes vives félicitations à M^{me} A. Sto. Tomas pour sa brillante élection, mais aussi pour la façon dont elle a su diriger nos travaux grâce à son expérience et sa compétence reconnues. Mes félicitations vont également à tous les membres du Bureau pour leur contribution, à ses côtés, au plein succès de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

C'est toujours avec le même grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général sur le thème *Réduire le déficit de travail décent*, et l'avons étudié.

En effet, en cette période de mondialisation de l'économie, nous constatons la mise en place de règles nouvelles entraînant des conséquences graves sur le plan social car le fonctionnement du marché est essentiellement déterminé par des objectifs économiques.

Ces mutations s'inscrivent rapidement dans un espace mondial, alors même que le rythme de l'évolution est de plus en plus inégal et que les disparités en matière de travail et de sécurité ne se réduisent pas, devenant souvent plus dures, en même temps que les écarts entre les pays se creusent davantage.

A ces différences, considérées comme des injustices qui menacent la légitimité de la mondialisation, il n'existe pas un remède unique, dispensé par une institution ou une autorité unique.

Au contraire, il apparaît nécessaire de faire appel à tous les intervenants, à tous les niveaux.

Les sommets et les conférences internationales ont invité tous les acteurs à agir pour mettre en évidence les situations dramatiques et unir les efforts pour la recherche d'un juste équilibre.

C'est dans ce cadre que notre Organisation a approuvé l'agenda proposé par le Directeur général, visant à focaliser les efforts de l'OIT sur le travail décent en tant que revendication globale majeure de notre époque. Pour cela, il s'agit en premier lieu de forger un consensus fort des trois catégories de mandants en vue d'une action collective.

Des défauts d'efficacité ou de cohésion qui freinent parfois notre action sont le reflet de carences dans l'organisation, les institutions, et aussi dans les attitudes, comme l'affirme M. Somavia.

Nous sommes conscients que la tâche est énorme, et que les efforts doivent être poursuivis sans relâche. C'est dire que nous apportons notre soutien sans réserve au Directeur général dans la campagne qu'il

mène avec passion pour faire connaître nos objectifs et obtenir le soutien d'autres acteurs.

Je voudrais aussi faire référence à une haute initiative. En 1999, le Secrétaire général des Nations Unies a décliné pour la première fois le concept du «global compact».

Il a demandé aux entreprises d'être plus actives en ce qui concerne les effets pervers de la mondialisation et, à cet effet, d'adopter un certain nombre de valeurs fondamentales inspirées principalement de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, concernant particulièrement les droits de l'homme, les conditions de travail et l'environnement.

J'ai le plaisir de vous dire que, non seulement nous avons pleinement adhéré à ce concept, qui s'adresse principalement aux entreprises, mais de plus nous avons même anticipé sur certains points.

En effet, la Confédération générale des entreprises du Maroc, que j'ai l'honneur de représenter, a adopté les concepts de l'entreprise citoyenne et du développement durable, et privilégie la concertation avec les partenaires sociaux.

La CGEM adhère aussi aux principes du «global compact» en s'ouvrant à la possibilité de nouer de nouvelles alliances avec de nouveaux partenaires en vue d'améliorer et de développer leurs offres de services aux entreprises.

L'accent est mis sur la nécessité de promouvoir le travail décent, le renforcement des initiatives sur le développement et la migration du secteur informel.

En 1997, nous avons créé un comité d'éthique avec des structures de suivi instituées auprès de la CGEM afin de promouvoir une culture de l'éthique et y sensibiliser l'ensemble des intervenants dans le monde économique. Ce comité a élaboré une charte d'éthique d'entreprise, largement diffusée auprès de nos membres.

La CGEM, qui fait de l'entreprise citoyenne son concept fondamental, mène une campagne soutenue contre toutes les formes d'abus de pouvoir et de dévoiement de la concurrence.

Au niveau social, la CGEM s'est engagée pour la modernisation des relations de travail sur la base de la concertation, militant pour une politique sociale équilibrée qui prenne en compte les intérêts des principaux partenaires dans l'acte de produire.

Elle s'est engagée en permanence dans le dialogue social, représentant le secteur privé dans les discussions tripartites avec les syndicats et le gouvernement.

Par ailleurs, il convient de souligner la participation de notre Confédération au collectif de lutte contre la corruption et au plan d'action pour la moralisation de la vie publique. Ainsi, des actions concrètes ont été initiées, telles que l'interdiction du travail des enfants, la généralisation de l'assurance maladie obligatoire et la pénalisation de la discrimination dans le travail.

Comme vous le constatez, la CGEM est une association pleinement consciente de son rôle et prête à l'assumer afin que les bienfaits de la mondialisation ne disparaissent pas sous l'avalanche de ses effets pervers.

Je vous souhaite un plein succès dans la poursuite de vos activités, et vous remercie de votre attention.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ MOLINA (*délégué des travailleurs, Chili*) — Au nom des travailleuses et des travailleurs du Chili, je salue la Prési-

dente et les Vice-présidents de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail, je salue également le Directeur général du BIT, notre compatriote Juan Somavia, et je salue les honorables délégations des pays frères.

L'OIT nous aide à reprendre confiance dans les valeurs humanistes fondamentales en proposant, comme politique et comme axe de son programme, le travail décent. Cette Conférence crée un espace d'espoir dans un monde froid et impersonnel, de plus en plus soumis aux lois du marché.

Trouver du travail est l'aspiration de beaucoup d'hommes et de femmes, en Amérique et dans le monde entier. Un travail décent, tel que le conçoit l'OIT, est notre idéal.

Le travail décent signifie: des salaires dignes, des conditions de travail acceptables, le droit à la santé, à l'éducation et à la protection sociale.

Le Chili est un pays qui compte 15 millions d'habitants et une population active de 6 millions de travailleurs, dont 2 millions sont indépendants.

Au cours de ces trente dernières années, le Chili a libéralisé son économie, s'est intégré aux marchés internationaux et a cherché à établir des accords commerciaux avec les blocs économiques qui se constituent dans les différentes régions du monde.

Toutefois, dans le domaine des relations de travail, le Chili maintient un grand nombre de normes très rigides, qui nuisent aux travailleurs, qui ont entraîné la précarité des emplois et fortement déstabilisé le monde du travail.

Mon pays a fait son entrée au club de ceux qui ratifient des conventions pour donner une bonne image d'eux-mêmes sur le plan international, puis oublie ensuite de les appliquer.

En février 1999, le Chili a ratifié la [convention n° 87](#) sur la liberté syndicale et la [convention n° 98](#) sur la négociation collective, par décision du Parlement, conventions qui ont été publiées en tant que lois de la République. Mais ces deux conventions ne sont absolument pas appliquées.

Qui plus est, une réforme du Code du travail est en cours, réforme qui, par son contenu, s'écarte de façon inquiétante des conventions que je viens de mentionner.

En attendant, l'on maintient dans le pays une législation du travail déficiente et injuste, qui rend possible la violation systématique des droits sociaux et syndicaux les plus élémentaires. Alors que le taux de chômage atteint un niveau préoccupant, les travailleurs et les travailleuses se voient imposer des journées de travail dépassant les douze heures, ce qui nous fait détenir un record: à 2 496 heures de travail annuelles par travailleur.

Les Chiliens se sont vu imposer, il y a vingt ans, le système de prévoyance actuel, qui n'est rien d'autre qu'un système d'épargne forcée pour la vieillesse, dépourvu du moindre des principes élémentaires de la sécurité sociale.

Ce système est, en quelque sorte, un agrégat de comptes personnels cloisonnés, raison pour laquelle les prestations dont bénéficient les affiliés sont avant tout fonction de leur capacité d'épargne. C'est pourquoi les travailleurs ayant les plus faibles revenus sont les plus désavantagés au moment où ils optent pour une prestation donnée.

L'une des principales faiblesses du système chilien de sécurité sociale concerne le nombre d'affiliés. Les travailleurs qui cotisent sont de moins en moins nom-

breux, à cause de l'importance du secteur informel et des avantages insignifiants que les travailleurs à faible revenu retirent du système.

Le système a compté jusqu'à six millions d'affiliés: aujourd'hui, on ne compte plus que 2,5 millions de cotisants réguliers.

Autre faiblesse, le coût élevé de la gestion des fonds de pension, qui oscille entre 5 et 10 pour cent des contributions des affiliés.

Si l'on ajoute à ce facteur la faible rentabilité de l'épargne de prévoyance des travailleurs, les chances de toucher une retraite décente sont considérablement réduites.

Le système de capitalisation individuel ne garantit absolument pas la retraite des travailleurs ayant des revenus moyens ou faibles, lesquels représentent 66 pour cent de la main-d'œuvre de notre pays.

Ces travailleurs peuvent cotiser pendant toute leur vie active sans parvenir à cumuler un capital suffisant pour jouir d'une retraite décente.

Ce sera donc à l'Etat chilien de leur assurer une retraite minimale, tandis que les affaires sont faites par le secteur privé.

Un autre problème qu'il faut souligner, c'est l'extrême concentration du système de prévoyance chilien, qui a pris les caractéristiques d'un monopole.

Alors qu'en 1990 on comptait 22 caisses de pension, il n'y en a plus que huit aujourd'hui, dont trois représentent 70,8 pour cent du marché de la prévoyance au Chili.

Ces dix dernières années, à cause de la pratique persistante de certaines entreprises, qui déclarent les cotisations de leurs employeurs sans en remettre le montant aux caisses de pension, les employeurs ont progressivement cumulé une dette considérable vis-à-vis des travailleurs chiliens.

Cette appropriation abusive atteint environ 650 millions de dollars et, si cette somme n'est pas débloquée, les travailleurs risquent de voir leur retraite encore davantage compromise.

La Centrale unitaire des travailleurs du Chili estime que la sécurité sociale est un thème d'actualité et aussi un thème d'avenir, sur lequel un débat est nécessaire pour assurer une réforme fondée sur quatre piliers fondamentaux, à savoir: le système de retraites; le système de santé; l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles; enfin, l'assurance chômage, accompagnée d'une politique de promotion du travail.

J'espère que les débats de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail déboucheront sur des accords améliorant la situation de nos populations en matière de sécurité sociale, en particulier celle des travailleuses et des travailleurs.

Original anglais: M. MALLIA MILANES (délégué des employeurs, Malte) — Ma délégation voudrait se joindre à celles qui ont déjà félicité le Directeur général pour son rapport intitulé Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial. C'est un rapport qui est extrêmement bien rédigé, qui contient de solides arguments et, surtout, c'est un document qui s'adresse à un public plus large que d'habitude pour ce qui est du rapport du Directeur général.

Toutefois, une fois de plus, la délégation maltaise doit signaler qu'elle regrette le retard dans la publication de ce rapport.

De toute évidence, ce rapport a pour objet de mettre les employeurs sous le faisceau des projecteurs; si

les employeurs émettent trop de critiques, on les percevra comme ayant une attitude négative, comme refusant le consensus mais, si nous ne réagissons pas à telle ou telle suggestion d'orientation concrète, on dira, au cours des années à venir, que nous avons accepté le rapport dans sa totalité.

Le rapport s'efforce de définir ce qu'il faut entendre exactement par travail décent. Peut-être qu'il serait plus facile de dire ce que n'est pas le travail décent plutôt que d'essayer de cerner ce qu'il représente. Il faudrait, pour définir le travail décent, commencer par l'affirmation selon laquelle il s'agit d'essayer de respecter la dignité humaine.

Cela ressort, on ne peut plus clairement, des possibilités d'emploi qui concernent à la fois les pays riches et les pays pauvres. Les dernières statistiques dont on dispose montrent bien l'énormité du défi que pose ce fossé en matière d'emploi. Selon le *Rapport sur l'emploi dans le monde* de cette année par exemple, 500 millions d'emplois devront être créés au cours des dix prochaines années, rien que pour absorber les nouveaux demandeurs d'emploi.

Mais d'autres fossés de ce genre existent en matière de droits, de protection sociale et de dialogue social. Il faut faire attention, lorsque l'on s'efforce de combler ces écarts, de ne pas trop pousser le balancier en sens inverse car cela risquerait de créer de nouveaux déséquilibres et de nouvelles carences.

Quoi qu'il en soit, le point de vue de la majorité semble être que le travail décent comprend, au minimum, les principes figurant dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Le travail décent demeure un concept subjectif. Nous acceptons volontiers cette affirmation. Nous acceptons aussi la déclaration selon laquelle il revient à chaque nation et à chaque région de définir le contenu du travail décent en fonction de son contexte propre, y compris les facteurs historiques, géographiques, culturels et le stade de développement économique et social. Il va sans dire que, lorsque l'on obtient le minimum, on en demande davantage par la suite. Telle est la nature humaine. Nous en sommes parfaitement conscients. Nous nous associons bien volontiers à des déclarations comme celles qui figurent dans le rapport selon lesquelles il n'est pas possible que tous les pays puissent obtenir les mêmes conditions absolues en même temps. Nous nous félicitons de ce genre de déclaration. En ce qui nous concerne, je me refuse à croire qu'une solution censée passe inévitablement par une politique unique.

D'autre part, j'éprouve quelques difficultés à bien saisir cette leçon de déficit de travail décent car l'objectif visé, cet objectif minimal, est en somme une cible en perpétuel mouvement.

Je dois également reconnaître certaines perplexités car, sous le chapitre de l'universalité, les arguments ne me paraissent pas tout à fait convaincants.

On aurait davantage pu mettre l'accent sur la question de savoir comment l'OIT pense encourager la création d'emplois. L'OIT devrait davantage axer son attention sur les conditions nécessaires pour créer des emplois durables et sur les facteurs qui empêchent les entreprises de créer et de fournir un travail décent. L'aide et les conseils de l'OIT sont nécessaires, surtout pour encourager une amélioration constante dans les petites et moyennes entreprises car ce sont elles qui sont le véritable moteur de la création de l'emploi.

Pour conclure, les employeurs se félicitent de l'accent qui a été mis sur le consensus dans son rapport mais, alors que le Directeur général affirme qu'il recherche le consensus sur des normes d'application universelle, il faut bien que leur forme et leur contenu soient tout à fait justes, et ce d'emblée. Lorsque l'on trouve un consensus, l'OIT en sort renforcée. Mais gardons-nous de tout consensus de façade.

Original espagnol: M. INSUA CHANG (*ministre du Travail et des Ressources humaines, Equateur*) — Il faut tout d'abord reconnaître que les discours, les arguments et les thèses n'ont aucune valeur s'ils ne sont pas appliqués concrètement en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il faut non seulement faire preuve de volonté politique mais aussi disposer de mécanismes de mise en œuvre efficaces, opportuns, fiables et concertés.

L'Equateur a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, y compris la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous voulons déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette convention. Il est évident qu'en plus des efforts déployés par les autorités nationales, il faut pouvoir compter sur la coopération internationale et sur l'aide de l'OIT.

Chacun ici sait que le travail forcé est une réalité néfaste qui viole les droits fondamentaux des travailleurs, précarise le travail et crée de graves inégalités; c'est pourquoi son éradication doit être le but de tous les Etats qui veulent le bien commun. C'est un sujet dont on traite depuis des décennies dans le cadre des [conventions nos 29 et 105](#) de l'OIT et dans celui des mécanismes de contrôle. Des résultats ont été obtenus, mais ils restent insuffisants. A cette occasion, conscients des conséquences sociales funestes qui en résultent, nous sommes de nouveau réunis ici pour lutter contre cette plaie mondiale. Par conséquent, il est évident qu'il est indispensable de déployer de nouveaux efforts pour atteindre un objectif aussi important et juste.

Pourquoi existe-t-il du travail forcé dans le monde? Quelles sont les raisons qui le maintiennent et le favorisent? C'est surtout le manque de solidarité humaine, l'égoïsme et l'individualisme, presque toujours dus à l'insensibilité sociale de certains groupes au pouvoir qui recourent à ce type de travail pour maintenir leurs privilèges.

Il n'y aura jamais de justice sociale tant que les privilèges perdureront. La Constitution de presque tous les Etats du monde proclame l'égalité des droits, mais cette égalité n'est pas pratiquée partout. L'on peut même dire que les gouvernements eux-mêmes acceptent le travail forcé, l'encourageant, en oubliant un principe fondamental de bons sens selon lequel lorsqu'une personne ou un secteur a des difficultés c'est l'ensemble de la société qui en souffre. Malheureusement, cette réalité que l'on constate sur le plan national existe également au niveau international, sans que personne n'assume jamais ses propres responsabilités. Mais il convient aussi de reconnaître que de nombreux pays industrialisés sont également responsables, directement et indirectement, de la paupérisation et des inégalités. Que demandons-nous? Tout simplement de vendre nos produits sans restriction, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrions obtenir des niveaux de rémunération raisonnables et la justice sociale. C'est manquer de sincérité que de prôner le travail décent tout en mettant des obstacles et des

restrictions de toutes sortes au commerce et en accordant une aide à certains secteurs, notamment à l'agriculture, ce qui crée des graves difficultés pour les pays qui n'ont pas les moyens financiers d'offrir de telles concessions. C'est une réalité que l'on constate de plus en plus au fur et à mesure que progresse la mondialisation, à laquelle tous les Etats du monde sont confrontés, et à laquelle nous devons faire face parce que nous ne pouvons lui échapper. Il est indispensable que les pays en développement comprennent que, pour que la mondialisation ait des effets favorables, il faut qu'elle soit bénéfique sur le plan social.

Au cours des deux dernières années, plus de 500 000 personnes ont émigré de l'Equateur, ce qui représente 5 pour cent d'une population de 12 millions d'habitants. Cette situation dramatique est regrettable aussi bien pour l'Equateur que pour le gouvernement, car elle sépare les familles et contraint de nombreux Equatoriens à chercher à gagner leur vie dignement à l'étranger, où ils sont souvent victimes de marginalité et de racisme.

Toutefois, nous voulons remercier ici tous les pays d'accueil, notamment les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie, qui reçoivent nos compatriotes et leur donnent la possibilité de travailler, ce que l'Equateur ne peut malheureusement faire.

L'Equateur attire l'attention de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres sur un sujet très préoccupant, à savoir un nouveau type de travail forcé et précaire qui se crée avec la sous-traitance. Bien conçue, celle-ci pourrait être très favorable aux diverses activités productives. Mais, si elle est mal appliquée, elle permet tout simplement à certains employeurs de ne pas respecter leurs responsabilités.

Dans ce contexte, la sous-traitance pourrait assurer une plus grande souplesse du marché du travail. Toutefois, comme je l'ai déjà indiqué, l'absence de directive émanant des institutions internationales affaiblit les dispositions nationales et permet aux employeurs d'échapper à leurs responsabilités. Cette situation gêne l'exercice de la liberté d'association, entraîne une précarisation au travail du fait du non-respect de leurs obligations par les entreprises et limite la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises.

L'OIT et ses membres doivent se pencher sur ce problème et sur la précarisation des conditions de travail dans le monde afin d'éviter une nouvelle forme de travail forcé.

Nous sommes convaincus que la vie en société suppose des réglementations et des normes qui se basent sur le principe philosophico-juridique suivant: le droit de chacun s'arrête là où commence le droit des autres.

Original chinois: M^{me} YAN (déléguée des employeurs, Chine) — Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes chaleureuses félicitations à la Présidente de cette session de la Conférence internationale du Travail. Mes félicitations s'adressent également aux deux Vice-présidents. Je suis convaincue que, sous leur direction, cette session de la Conférence sera couronnée de succès.

Au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle, la mondialisation économique est devenue une tendance irréversible de l'histoire. La réorganisation du capital, de la technologie et des connaissances à la surface de la planète a permis le développement économique de différents pays tout en proposant de nouveaux défis à d'autres régions ou à d'autres pays. Cela concerne, tout particulièrement, les entreprises confrontées

à une tâche difficile sur le plan de l'accroissement de leur capacité concurrentielle qui décidera de leur survie et de leur développement.

Nous sommes satisfaits de constater que, dans le cadre politique global du travail décent, le Directeur général a exposé de manière très complète les rapports complémentaires qui existent entre le travail décent et la promotion du développement des entreprises, ainsi que le renforcement de leur capacité concurrentielle. Nous avons eu l'honneur de discuter de cette question avec le Directeur général lors de sa récente visite en Chine, au cours de laquelle il a constamment souligné le rôle important que jouent les entreprises dans le domaine du travail décent. Il a dit aussi que, sans entreprises, il n'y a pas d'emploi. Sans emploi, il n'y a pas de droits et il n'y a pas non plus de possibilités de créer de nouveaux emplois. Par conséquent, nous espérons que les discussions et les échanges entre les délégués à la Conférence nous permettront de dégager un consensus sur ce problème.

C'est seulement ainsi que nous pourrons élaborer une stratégie de développement pour le nouveau siècle qui contribuera au développement durable des entreprises, renforcera leur capacité concurrentielle, accroîtra les possibilités de créer de nouveaux emplois et réalisera l'objectif du travail décent pour tous.

La Chine est un pays très peuplé. Après vingt années de réformes et d'ouverture, nous nous dirigeons maintenant vers l'économie de marché. Compte tenu des fortes pressions qui s'exercent sur l'emploi et de la mondialisation économique, le gouvernement a estimé nécessaire d'encourager et de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises, qui constituent la force essentielle permettant de stimuler l'économie nationale, de formuler les différents aspects de la nouvelle structure d'économie de marché et de stabiliser la société. A cet effet, le gouvernement a fixé des objectifs nets et a pris des mesures destinées à promouvoir le réajustement structurel des petites et moyennes entreprises, à encourager le renouvellement technologique, à faciliter la vie des entreprises sur le plan des impôts et des bénéfices, à diversifier les canaux financiers, à établir un système de garantie du crédit et à créer un environnement permettant une concurrence équitable. La Confédération des entreprises de Chine fera tous ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, lois et règlements propres à faciliter le développement des entreprises.

En vue du développement durable des entreprises chinoises et de leur intégration rapide dans l'économie mondiale, nous soutenons depuis vingt ans le Sommet chinois de l'entreprise, qui a lieu chaque année, en coopération avec le *World Economic Forum*. Cet effort a apporté une contribution directe et positive permettant aux entreprises des pays étrangers de connaître la Chine et d'y venir, et aux entreprises chinoises de connaître le monde.

Nous avons également des rapports de coopération mutuellement avantageux avec l'OIT, les autres institutions de la famille des Nations Unies, les organisations d'employeurs d'autres pays et le *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable) dans le domaine des relations du travail, du comportement des entreprises, de la protection de l'environnement et du développement social global. Toutes ces actions ont permis l'intégration des entreprises chinoises dans le marché international.

Comme par le passé, nous continuerons à maintenir des liens étroits de coopération avec l'OIT et les organisations d'employeurs des pays étrangers dans un effort commun qui nous permettra de mettre en œuvre les objectifs stratégiques de l'OIT.

Original arabe: M. GHOSN (délégué des travailleurs, Liban) — Permettez-moi d'adresser à M^{me} la Présidente mes vives félicitations à l'occasion de son élection à la tête de cette importante session pour notre Organisation. Permettez-moi de rendre hommage au Directeur général pour ce rapport exhaustif, détaillé, et qui a pris effectivement en considération toutes les questions principales qui concernent l'Organisation ainsi que ses Membres.

En effet, l'esprit de ce rapport reflète un suivi sérieux et détaillé de toutes les activités qui ont été réalisées l'année dernière.

Nous vivons actuellement des mutations extraordinairement rapides dues à la mondialisation. Cette mondialisation porte en elle beaucoup de dangers pour les pays du tiers monde, malgré ceux qui prétendent que cette mondialisation n'a que des effets positifs. Cependant, les signes précurseurs que porte l'accord instituant l'organisation mondiale du Commerce, bras économique de la mondialisation, annoncent de vraies catastrophes à moyen et à long terme.

En effet, les pays du tiers monde ont des industries dont les capacités compétitives ne peuvent faire face ni aux progrès technologiques ni à la qualité et au volume des marchandises produites par les pays industrialisés. Les capitaux et les multinationales contrôleront sans doute de plus en plus, non seulement les économies nationales des pays du sud, mais aussi les politiques sociales de ces pays, ce qui affectera plus que jamais la notion de l'indépendance.

Parmi les aspects les plus graves de ces mutations extraordinairement rapides, citons l'aggravation du chômage. La mondialisation introduite par l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, conduira à des amendements injustes dans les législations nationales qui ne seront régies que par des normes purement commerciales, au détriment des valeurs sociales et de la notion de l'Etat-providence que nous avons connue au siècle dernier.

Nous sommes convaincus aussi que les libertés syndicales ne seront pas épargnées par ces mutations graves car les conditions des accords internationaux et des institutions financières internationales seront inévitablement en contradiction avec les libertés et les droits syndicaux, ainsi qu'avec les acquis qui ont pu être réalisés par les travailleurs au terme de plusieurs décennies de lutte.

Nous appuyons très fortement les orientations de l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne la protection du droit au travail et des libertés syndicales et la participation au développement des législations. Néanmoins, il est plus urgent aujourd'hui que l'Organisation internationale du Travail joue un rôle plus dynamique en vue d'appuyer les peuples du tiers monde, et de protéger les droits et les acquis des travailleurs. Nous réitérons l'importance d'un rôle plus efficace de l'Organisation dans la région arabe, et dans l'appui accordé au mouvement libanais afin de mieux organiser ce mouvement pour qu'il puisse faire face à tous les problèmes qui ne cessent de s'accumuler.

A ce propos, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer que nous sommes décidés à œuvrer pour

que cette année soit l'année de l'action effective visant à appliquer la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ainsi que l'année de l'accomplissement d'une structure syndicale plus organisée qui permettra à notre mouvement syndical et à notre Confédération générale de jouer un rôle très actif au sein de notre société.

Nous apprécions à sa juste valeur le rapport du Directeur général, et notamment le Rapport VI — *Sécurité sociale: Questions, défis et perspectives*. En effet, cette question fait partie des priorités des activités de la Confédération générale des travailleurs, qui est fière de l'un de ses acquis les plus importants, à savoir la Caisse nationale de la sécurité sociale, qui est pour le mouvement syndical dans notre pays, la source de la provoyance sanitaire et sociale pour tous les travailleurs, étant donné que la santé du travailleur est son unique capital. Nous estimons aussi que c'est un bouclier qui protège les travailleurs des défis de la mondialisation et de ses effets négatifs dans les sociétés en développement.

Si, au Liban, nous avons pu garantir nos droits politiques au sein de notre régime démocratique, nous accordons néanmoins une importance particulière au droit social: c'est ainsi que la loi relative à la sécurité sanitaire des plus âgés a été promulguée dans l'attente de la loi concernant la retraite et la protection sociale, projet de loi dont les trois partenaires sociaux œuvrent ensemble à l'élaboration.

Nous sommes convaincus, au sein du mouvement syndical, de l'importance de l'équilibre entre la dimension sociale et la dimension économique; par conséquent, nous devons lutter contre ce triangle de l'horreur, à savoir la pauvreté, l'ignorance et la maladie. Cela ne peut se faire que par la solidarité sociale qui mène à la sûreté et à la stabilité sociale par le biais d'un régime de retraite et de protection sociale qui assure une retraite décente et une vie digne à tous les travailleurs. Il faudrait aussi améliorer la protection de la santé pour tous les travailleurs. La création d'une caisse de chômage ne peut que protéger les travailleurs des risques liés à la libéralisation du commerce ainsi que des risques inhérents à la mondialisation et à ses répercussions sur le marché du travail.

Enfin, du haut de cette tribune, au nom des travailleurs du Liban et du peuple libanais, nous lançons un appel à la communauté internationale, et à tous les amis du Liban et du peuple libanais qui a pu libérer une partie de ses territoires de l'occupation israélienne, pour nous soutenir afin d'accomplir la libération de ce qui est encore occupé de notre territoire, de libérer nos prisonniers qui croupissent dans les prisons israéliennes et de reconstruire notre pays qui a été détruit par l'occupation israélienne.

De cette tribune libre, nous voulons réitérer notre appui à l'Intifada du peuple palestinien contre l'occupation israélienne pour que ce peuple puisse avoir son Etat indépendant avec Al-Quds pour capitale. Il faudrait que la communauté internationale exerce des pressions sur Israël pour qu'il applique les résolutions internationales et se retire de tous les territoires arabes occupés, dans le Golan syrien, en Palestine et au Liban. Je vous souhaite plein succès, pour le bien et la prospérité de tous les travailleurs du monde.

Original arabe: M. AL-KUHLANI (délégué des travailleurs, Yémen) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Nous félicitons M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, dont nous apprécions les

efforts constants qui visent à améliorer le travail de l'Organisation et à traduire ses objectifs en réalité. Le rapport de cette année pose la question de savoir comment le travail décent peut devenir une réalité nationale dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Il s'agit d'un thème très important intéressant les travailleurs et les syndicats du monde entier. C'est certainement un document qui exercera une influence sur le niveau de vie des travailleurs partout dans le monde, surtout dans les pays en développement où les travailleurs ont jusqu'ici pâti des effets négatifs de la mondialisation de l'économie. La dimension sociale et culturelle et la justice sociale font trop souvent défaut.

Nous sommes d'accord avec le rapport du Directeur général sur le fait que la liberté d'expression et d'organisation sont des conditions fondamentales du progrès.

Il est très important je crois, à cette occasion, de souligner ce qui a été réalisé au Yémen en matière de droits de l'homme, de promotion de la démocratie et de respect des libertés.

Au Yémen, la démocratie est encore à ses débuts et se heurte à des obstacles. En effet, les règles et les mécanismes de la pratique démocratique sont encore mal connus dans la société, d'autant que le taux d'analphabétisme est important notamment parmi les femmes.

Nous pouvons mentionner sur le plan de la pratique démocratique l'adoption d'élections libres, générales, directes et au scrutin secret, l'expression d'une volonté populaire libre dans le choix des représentants du peuple, sans compter le régime politique et démocratique garanti par la Constitution nationale, le respect des conventions internationales et des droits et libertés de l'homme. Ajoutons à cela que le Yémen a signé les huit conventions de l'OIT relatives aux droits de l'homme. Cependant, la Confédération des travailleurs fait face à des obstacles importants liés aux mutations économiques et démocratiques dans le contexte de la mondialisation. C'est pour cela que j'appelle l'OIT à renforcer son aide et sa coopération technique à mon pays pour que nous puissions promouvoir nos capacités et améliorer nos méthodes d'action, ce qui nous permettra d'atteindre nos objectifs et réaliser l'égalité sur le marché du travail.

Les principes qui figurent dans le rapport du Directeur général sont des principes fondamentaux pour toutes les sociétés qui luttent pour la liberté et pour une vie sociale stable et sûre. Nous sommes favorables à un monde dominé par le travail décent, la justice et l'égalité, et nous soutenons la lutte contre les pratiques exercées par Israël dans les territoires arabes occupés, en Palestine, au Golan syrien et dans les fermes libanaises de Shebaa. Nous demandons à la communauté internationale d'accorder aux enfants de la Palestine et de l'Iraq la même protection que celle mentionnée dans le rapport, et nous soutenons la création d'un Etat palestinien sur la terre occupée de Palestine, avec Jérusalem pour capitale. Nous appelons les Nations Unies et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités légales et morales.

Original espagnol: M. GALUMCH (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Venezuela) — Cette Conférence est un événement qui symbolise la nouvelle réalité qui s'impose aujourd'hui au monde, en ce début du XXI^e siècle, un monde de plus en plus globalisé et en constante mutation.

J'aimerais, au nom des travailleurs du Venezuela, exprimer notre reconnaissance pour le travail que nous a présenté le Directeur général dans son rapport, en nous faisant prendre conscience du fait qu'il est possible de réduire le déficit de travail décent. Plus qu'un défi mondial, c'est un défi majeur pour ce siècle que d'assurer un travail plus digne aux hommes et aux femmes. Ce rapport nous rappelle que la lutte pour améliorer l'aspect qualitatif du travail a commencé, sans toutefois nous faire perdre de vue la réalité de nombreuses nations qui n'ont pas encore trouvé le moyen de s'acheminer vers le travail durable. Le néolibéralisme, l'assouplissement des relations de travail, la mondialisation ont cherché à saper les droits fondamentaux du travail, lesquels font l'objet d'une guerre effrénée de par le monde. Les tenants de ces courants tentent d'abaisser le coût des relations de travail pour gagner en compétitivité sur le dos des travailleurs, au prix de leur vie. Ils souhaitent payer en ressources humaines le prix de cette compétitivité, et nous sommes obligés de lutter contre ce schéma qui prétend bafouer les droits des travailleurs. Nous assumons la défense du droit syndical et le droit à la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, le droit à un travail décent et le droit à rester unis pour défendre ces acquis de la classe ouvrière.

Le mouvement syndical s'appelle mouvement parce qu'il bouge. Ce n'est pas simplement une expression de plus pour le définir. C'est en bougeant que l'on a créé un espace où, dans le monde, les travailleurs ont une voix, une expression politique et des acquis. Le Directeur général a souligné le fait qu'un programme de travail décent pourrait constituer un instrument fondamental de changement dans l'intérêt de tous. Les travailleurs du Venezuela ont poussé au changement dans le sens du mouvement syndical qui, ces dernières décennies, avait la caractéristique d'être contraire aux intérêts des travailleurs qu'ils prétendaient représenter. Ces dirigeants cherchaient essentiellement à négocier des droits dans leur propre intérêt, en justifiant la flexibilité de l'emploi au détriment du droit à la négociation collective et de la stabilité d'emploi, de même qu'ils acquiesçaient à la déréglementation des salaires, liquidant ainsi le régime des prestations sociales en 1997. Ces facteurs, entre autres, expliquent l'apathie et le mépris pour tout ce qui a trait aux syndicats et aux dirigeants syndicaux. Nous autres, travailleurs, nous appuyons le processus d'unification du mouvement des travailleurs par le truchement d'élections libres, directes, universelles et au bulletin secret, où tous les courants politiques et syndicaux puissent exercer sur un pied d'égalité leur droit tel qu'il est consacré dans notre Constitution de Bolívar à l'article 95 sur la liberté syndicale. Nous voulons une société où les travailleurs puissent développer toute leur capacité créative, nous voulons des syndicats qui soient au service des majorités et qui luttent pour que les travailleurs jouissent de l'égalité des chances, pour que la société offre aux travailleurs et à ses enfants la possibilité de construire une patrie noble, comme la souhaitait notre libérateur, Simón Bolívar.

Pour créer cette société, nous devons d'ores et déjà commencer à élaborer une nouvelle forme de syndicalisation qui soit plus favorable à l'autogestion et à la cogestion syndicale, à construire un syndicat s'articulant autour des fondements essentiels que cette époque historique a établis pour les Vénézuéliens.

En d'autres termes, une organisation syndicale qui représente les meilleures traditions et principes uni-

versels de la classe ouvrière: solidarité, indépendance, autonomie et véritable démocratie. Nous nous félicitons qu'à l'ordre du jour de cette Conférence figure un thème essentiel pour nous, à savoir la sécurité sociale. C'est pour cela que les travailleurs et travailleuses du Venezuela ont dû adopter un programme d'action prévoyant la participation active à l'élaboration des lois et à la conduite des affaires économiques du pays. Définir un système de sécurité sociale efficace qui garantisse à tous l'accès à un logement digne, des soins médicaux complets, des loisirs et une retraite décente. Il nous appartient, en tant que dirigeants syndicaux, d'assumer les nouvelles responsabilités dans ce sens. A cet égard, le thème de la promotion des coopératives permettra de concevoir des stratégies pour convertir les salariés en propriétaires, d'établir une force avec tous les secteurs du pays et de faire en sorte que les travailleurs soient de plus en plus les propriétaires de leur lieu de travail, et ce selon différentes modalités: cogestion, actionnariat, coopératives, associations de travailleurs. Nous devons être créatifs, capables de créer de nouvelles sources de travail, augmenter le PIB, accroître la productivité ainsi que les avantages pour le travailleur, sa famille, la collectivité.

Pour conclure, j'aimerais dire clairement ici que si le Venezuela a été capable en tant que nation de hisser les drapeaux de la justice sociale, du travail décent et de l'intégration latino-américaine, nous nous engageons maintenant à lutter pour le progrès de l'humanité.

Je dois dire, au nom des travailleurs et des travailleuses du Venezuela, que tous les hommes peuvent avoir des craintes, mais seuls les valeureux les oublient et vont toujours de l'avant, même jusqu'à la mort, mais en pensant toujours à la victoire.

Original anglais: M. HARRIS (représentant, Internationale de l'éducation) — Il est rare dans une organisation internationale de trouver un rapport qui traite de questions très importantes de manière claire et lisible, et telle est la qualité du rapport du Directeur général. Il y décrit la réalité que connaissent les divers peuples du monde et explique ce que l'OIT peut faire. Il détermine le rôle que peut jouer l'OIT et propose diverses stratégies concrètes pour atteindre l'objectif visé.

Nous savons que l'éducation peut apporter une contribution énorme dans la réduction du déficit de travail décent, car le déficit de connaissances est celui qui est mentionné dans ce rapport comme étant étroitement lié à tous les autres déficits. Les chômeurs et les travailleurs pauvres, ceux qui sont dépourvus de toute protection et exclus du dialogue social sont ceux qui n'ont pas reçu d'éducation. Pour eux, être pauvres et défavorisés sera leur lot, de génération en génération.

L'OIT a indiqué que l'objectif était de permettre à chaque enfant d'aller à l'école et elle a prohibé les pires formes de travail des enfants qui leur dénie ce droit. De nombreux Etats doivent encore ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et beaucoup d'autres doivent encore mettre en place des programmes concrets pour supprimer le travail des enfants. L'Internationale de l'éducation collabore avec l'OIT dans le cadre de l'IPEC et d'ACTRAV pour que la convention soit ratifiée et appliquée dans chaque pays.

La lutte contre le travail des enfants est encore renforcée par la campagne mondiale pour l'éducation

pour tous menée par l'Internationale de l'éducation ainsi que d'autres institutions telles que Oxfam International et Action Aid. Même si des gouvernements et des institutions, telle que la Banque mondiale, participent à cette campagne, nous sommes confrontés à un obstacle de taille.

De nombreux travailleurs du secteur de l'éducation, enseignants et autres agents, figurent parmi les pauvres. La majorité de nos membres dans les pays en développement et dans les pays en transition gagnent un salaire de misère et il leur faut donc chercher d'autres emplois pour pouvoir survivre. Ils se tournent souvent vers le secteur informel, s'occupent de tourisme, conduisent des taxis, s'adonnent à l'agriculture de subsistance ou travaillent à la pièce. Ils ne sont dans les écoles qu'une partie du temps. Cela signifie que de nombreux pays recrutent des «enseignants» sans qualification. Ne nous leurrons donc pas! La scolarisation à temps partiel et le manque de qualification des enseignants ne permettront pas de combler les lacunes dans le domaine des connaissances et ne contribueront pas à réduire le déficit de travail décent. Il est nécessaire d'assurer un travail décent dans l'enseignement pour pouvoir supprimer le déficit de travail décent dans chaque communauté.

La Conférence a reçu le dernier rapport du comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant. Ce rapport montre qu'il y a un manque de dialogue social alarmant dans ce domaine et qu'on assiste à une détérioration constante des conditions de travail des enseignants dans le monde, ce qui va à l'encontre du consensus obtenu, selon lequel il faut, au XXI^e siècle, mettre en place une éducation et une formation à vie et développer les ressources humaines.

Nous voyons déjà qu'il y a une pénurie d'enseignants dans les pays en développement et dans certaines zones défavorisées des pays industrialisés. Nous connaissons la situation qui découle de cette baisse de la qualité de l'enseignement dans les villes et dans les banlieues: les jeunes se sentent désespérés et s'éloignent, surtout ceux issus de familles d'immigrés ou de minorités, or ces jeunes ont besoin de bons professeurs. Comme le dit le Directeur général, il existe un lien entre le chômage et les tensions familiales, la violence, le crime, la toxicomanie et le travail des enfants. Nous assistons également à une fuite des cerveaux en provenance des pays en développement, car les pays industriels recrutent leurs rares enseignants qualifiés. Le marché ne pourra jamais réparer ces défaillances. Il faut désormais que nos sociétés fassent preuve d'une volonté politique pour mettre en œuvre une double initiative. Tout d'abord, investir dans une éducation publique pour tous de qualité et deuxièmement, faire valoir les droits et la dignité des citoyens, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette Déclaration ne pourra s'appliquer que si les Membres et les mandants de l'OIT œuvrent dans ce sens, et c'est pourquoi nous travaillons tant avec l'OIT. Mais les gouvernements et les institutions politiques doivent jouer le rôle qui leur incombe. Trop souvent ils ne tiennent pas compte des décisions et des conclusions de l'OIT. La liberté syndicale n'est pas respectée dans le secteur public, en dépit des affirmations des gouvernements qui se déclarent être les plus fervents protagonistes du droit international. Le défi mondial consiste également à instaurer une plus gran-

de cohérence dans la fixation des normes et règles internationales, grâce aux institutions du système des Nations unies, et notamment l'OMC.

Notre Internationale de l'éducation est un syndicat mondial. Nous représentons les employés dans un secteur où la main-d'œuvre est très nombreuse et comprend déjà 50 à 60 millions de personnes, chiffre en augmentation du reste. Cinquante pour cent de nos membres sont des femmes, et nous allons faire en sorte, avec d'autres syndicats mondiaux d'autres secteurs, d'œuvrer pour une économie mondiale où seront respectés les principes d'équité et de respect de la dignité humaine qui inspirent l'OIT et ses activités.

M. ADIKO (*délégué des travailleurs, Côte d'Ivoire*) — C'est un privilège et un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée. Je ressens davantage ce privilège en ce début du troisième millénaire et à l'instant où, en ma qualité de premier responsable de l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire, j'interviens sur les questions à l'ordre du jour de la présente session. Mais je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion pour adresser à M^{me} A. Sto. Tomas mes très sincères chaleureuses félicitations tant pour sa brillante élection que pour la compétence et la dextérité avec lesquelles elle dirige les débats de cette Conférence.

L'examen des activités de l'année écoulée permet à chacun de se rendre compte des efforts accomplis et du chemin parcouru. De même, le sujet retenu permet de nous pencher sur la complexité et la diversité des situations que rencontrent dans nos pays les populations en général et les travailleurs en particulier. Il s'agit, en l'occurrence, de la promotion de coopératives, véritables structures économiques d'auto-emploi et pourvoyeuses d'emplois dans l'espace informel et qui se présentent comme une alternative dans la lutte contre le chômage et la pauvreté.

Concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture, c'est un secteur qui nous interpelle particulièrement du fait de la vocation essentiellement agricole de nos pays où plus de 70 pour cent des populations vivent en zones rurales. Pour la sécurité sociale, presque inexistante chez nous, déficitaire de surcroît, elle est loin de répondre à l'attente des travailleurs et des populations. Il importe de chercher des solutions appropriées efficaces et durables, en ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et son financement.

Au plan des conventions et recommandations, on note une inadéquation dommageable entre les degrés de ratification et de l'application en ce qui concerne surtout les principes et les droits fondamentaux au travail. Il se trouve ainsi que les pays ayant ratifié le plus grand nombre de conventions ne sont pas très souvent ceux qui s'efforcent de les appliquer. C'est le paradoxe. Par ailleurs, il n'est pas rare de noter ici et là un réel déphasage entre les termes de certaines conventions et les avancées enregistrées sur le terrain. Tant il est vrai que, parfois, la ratification de telle ou telle convention, loin d'être un véritable contrat social, ne constitue qu'une simple formalité ou est faite par acquit de conscience.

En tout état de cause, il est loisible de constater qu'il subsiste encore aujourd'hui de fortes inerties, quant à l'application des conventions ratifiées par certains gouvernements. Aussi pensons-nous que le poids de la solidarité internationale doit pouvoir s'exercer davantage pour amener les gouvernements à régulariser ces situations en faveur des populations

les plus défavorisées. S'agissant du contexte particulier de la Côte d'Ivoire, si les sujets inscrits à l'ordre du jour trouvent la forme de quelques réponses positives du fait de l'existence de cadres de référence en la matière, dans le fond, de nobles efforts restent à faire pour une prise en compte effective des préoccupations essentielles des travailleurs et des populations.

C'est ainsi que l'organisation des femmes, des jeunes, des demandeurs d'emplois et autres en coopérative est une réalité en Côte d'Ivoire. La Caisse nationale de prévoyance sociale réorganisée récemment est passée de la structure administrative qu'elle était à une véritable société désormais gérée de manière paritaire par les travailleurs et les employeurs. Toutefois, l'arbre ne devant pas cacher la forêt, d'importants efforts restent à consentir au plan de l'organisation des services afin d'imprimer une certaine célérité dans le traitement des prestations et de conférer une véritable fonctionnalité répondant mieux à l'attente des allocataires.

Quant aux fonctionnaires, ils bénéficient d'une part des prestations de la caisse générale de retraite des agents de l'Etat en ce qui concerne les pensions de retraite et, d'autre part, de la mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat pour les frais pharmaceutiques et les soins médicaux. Ces deux organismes ont connu quelques retouches structurelles sans pour autant pouvoir donner entière satisfaction à leurs nombreux prestataires. Au titre des conventions, le gouvernement de la Côte d'Ivoire se doit de tout mettre en œuvre pour la ratification des conventions essentielles et veiller à leur mise en application et au respect des principes fondamentaux.

Sur ce plan, l'UGTCI ne cesse d'interpeller les autorités gouvernementales et d'attirer leur attention sur l'utilisation de certains produits dangereux et nocifs dans l'agriculture, dans la construction et dans les industries en général. Je voudrais enfin me permettre d'évoquer l'éternelle question de la dette dont le poids écrase les pays pauvres. Cette dette constitue aujourd'hui la principale cause de pauvreté et un véritable frein au développement de nos Etats. Il faut dire qu'elle est une source de conflits et d'instabilité politiques; en effet, le chômage, la pauvreté, la faim, la misère ne semblent pas faire en vérité bon ménage avec les notions de démocratie pluraliste et de paix. Le sage ne se trompait pas lorsqu'il disait: «l'homme qui a faim n'est pas un homme libre», écrasé par les préoccupations matérielles, il ne peut s'élever au-dessus des contingences immédiates pour se conduire en être pensant.

Ceci expliquant cela, on pourra affirmer que de nombreux bouleversements politiques aux conséquences économiques et sociales dramatiques trouvent ici leurs origines. C'est pourquoi nous pensons que la Conférence pourrait poursuivre le plaidoyer en faveur de l'effacement de la dette des pays du tiers monde en général et d'Afrique en particulier.

Je voudrais ainsi terminer mon propos en vous remerciant pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Original espagnol: M. REINA VALLECILLO (vice-ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Honduras) — Le gouvernement de la République du Honduras a dépêché, à cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail, une délégation tripartite constituée du gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

La délégation du Honduras est consciente des engagements internationaux et des responsabilités qui résultent de son appartenance à cette prestigieuse organisation mondiale.

De nos jours, les questions sociales et du travail s'inscrivent dans un contexte économique mondial qui fait que les relations dans le monde du travail sont de plus en plus âpres et de plus en plus difficiles. C'est pour cela que le traitement de ces relations requiert un effort accru pour assurer accord et collaboration afin d'intégrer les partenaires sociaux dans une alliance qui nous permettra d'aller de l'avant pour le bien de tous.

Dans cette période cruciale où le monde du travail se débat dans des contradictions et des luttes, le rôle que doit assumer notre Organisation est titanesque. Vu le désespoir et l'angoisse des peuples les moins favorisés par la libéralisation des marchés et de la réglementation protectrice, les politiques et les stratégies que formule l'OIT sont porteuses d'espoir.

L'ordre du jour de cette 89^e session de la Conférence fait référence à des thèmes qui, dans mon pays notamment, ont été particulièrement d'actualité ces derniers temps.

Sans nier l'importance d'autres points figurant à l'ordre du jour, nous attachons une importance particulière à la sécurité et la santé dans l'agriculture, aux questions de sécurité sociale, ainsi qu'à celle de la promotion des coopératives.

En ce qui concerne le premier de ces thèmes, le secteur de la banane et l'industrie minière ont beaucoup souffert dans notre pays de l'utilisation incontrôlée de produits chimiques, tels que les pesticides et les fongicides.

Les problèmes qui seront abordés au titre de la sixième question de l'ordre du jour occupent une place importante dans les relations tripartites dans notre pays. Actuellement, la situation est grave car les partenaires sociaux, malgré des mois d'un intense dialogue social, n'arrivent pas à se mettre d'accord dans ce domaine.

La première discussion relative à la promotion des coopératives vient à point nommé et revêt une grande importance comme moyen d'améliorer les conditions de vie et de travail des secteurs traditionnellement marginalisés et de les aider à accéder à toutes sortes de services d'appui. Dans notre pays, il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais nous avons une grande expérience des coopératives, intimement liée au développement syndical.

Enfin, le gouvernement de mon pays, par l'intermédiaire de votre humble serviteur, réaffirme son adhésion et son appui total aux quatre objectifs stratégiques définis par le Directeur général pour la période 2002 à 2005, en conformité avec les orientations énoncées dans *Un travail décent*.

Original espagnol: M. MANGUE OBAMA NFUME (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Guinée équatoriale) — Je souhaite tout d'abord adresser le salut amical du peuple du gouvernement de la République de Guinée équatoriale à tous les peuples des pays représentés ici, en particulier au peuple suisse qui nous a reçus si aimablement.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant cette illustre assemblée pour me joindre aux orateurs qui m'ont précédé afin de féliciter M^{me} la Présidente de son élection à la tête des travaux de la 89^e session de la Conférence internationale du Tra-

vail. Je tiens également à féliciter le Directeur général et ses collaborateurs pour l'excellente qualité du rapport à la Conférence et pour le soin apporté à l'élaboration du *Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*.

La Guinée équatoriale se veut un Etat bien intégré dans la communauté internationale qui apporte son soutien et sa contribution à la paix et à la sécurité internationales quelles que soient la nature des conflits et les parties qui y sont impliquées. C'est la raison pour laquelle le gouvernement de mon pays s'est donné pour objectif prioritaire de promouvoir la paix, une paix fondée sur la justice sociale. Et, pour que cette paix soit permanente et se transmette de génération en génération, nous avons opté pour la répartition équitable des revenus entre les facteurs de production et décidé de réglementer le marché du travail, en particulier: les salaires, afin de passer du salaire de subsistance au salaire d'existence; la journée de travail et le calendrier du travail, afin d'assurer des congés; l'hygiène et la sécurité au travail, en déterminant les conditions à respecter par les entreprises; la stabilité de l'emploi, en instaurant des restrictions au licenciement des travailleurs et des conditions économiques que l'entreprise doit respecter; la sécurité sociale, afin que les soins de santé soient gratuits pour le travailleur et sa famille et pour qu'il touche une indemnisation en cas de maladie ou d'accident; les retraites, pour assurer un revenu minimal au travailleur atteint par l'âge ou par l'invalidité, quelle que soit la cause de celle-ci. Sur la base de ce qui précède, et afin de faire du travail décent une réalité dans notre pays, de prévenir la discrimination dans l'emploi, de promouvoir le dialogue social pour améliorer la participation de tous les partenaires sociaux et de protéger l'enfance, le gouvernement de la République de Guinée équatoriale a ratifié, le 26 décembre 2000, la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 — et décidé une action immédiate pour l'élimination de ces formes de travail.

Mon gouvernement a donc entrepris une action législative résolue pour mettre en harmonie les lois et pratiques nationales avec les principes fondamentaux desdites conventions, lesquelles, en vertu de la Constitution, font partie de notre ordonnance juridique et occupent le degré supérieur de la hiérarchie des normes. Par l'adoption de ces mesures, mon pays a entamé son parcours vers l'objectif du travail décent.

Pour contrarier nos nobles idéaux et nos louables efforts, certaines personnes, hostiles au gouvernement de la République de Guinée équatoriale, mènent — nous le constatons avec préoccupation — une campagne de diffamation à l'encontre de notre pays. Je citerai l'exemple de M. Gustavo Gallón, représentant spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui affirme gratuitement que «le gouvernement de la Guinée équatoriale n'avait ratifié, en 2000, aucune des conventions établies sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail».

Nous espérons que nous saurons tous faire usage, sans exception et sans arrière-pensée, pour le bien de nos peuples et de la communauté internationale, de l'articulation triangulaire souveraineté-politique nationale-interdépendance mondiale. Cette interdépendance ne doit pas être une épée de Damoclès qui menace la souveraineté et la politique nationale des Etats, à l'avantage des plus forts. Le gouvernement de mon pays estime que l'économie politique de la mondialisation doit avoir pour objectif la convergence réelle et la répartition équitable du revenu, entre

les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et qu'elle peut aider à la réalisation de l'objectif du travail décent et garantir la paix et la justice sociale.

Je voudrais conclure ma modeste intervention en exprimant mes vœux pour le succès de la Conférence et pour que la mondialisation, dont on parle tellement aujourd'hui, ne soit pas source de nouvelles injustices mais améliore le bien-être de l'humanité.

(La séance est levée à 12 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Quinzième séance:</i>	
Communication du collège électoral des travailleurs	1
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général. Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Batbayar, M. Aberkane, M. Wilson, M ^{me} Kolos, M. El Azali, M. Diop, M. Abdella, M. Momoedonu, M ^{me} Bannerman, M. Chami, M. Martínez Molina, M. Mallia Milanés, M. Insua Chang, M ^{me} Yan, M. Ghosn, M. Al-Kuhlani, M. Galumch, M. Harris, M. Adiko, M. Reina Vallecillo, M. Mangue Obama Nfume.	
<i>Seizième séance:</i>	
Acceptation de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1997, et sa ratification d'une convention par le Japon	19
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	19
<i>Orateurs:</i> M. Barrenechea Calderón, M. Preti Jorquin, M. Lepik, M. Quiroz Hernández, M. Nguyen Dinh, M. Neagoe, M. Alvis Fernández, M. Tugushi, M ^{me} Nghidinwa, M. Diop, M. Arciniega Aguirre, M ^{me} Dembsher, M. Marica, M. Heinzemann, M. Herbert, M. González González, M ^{me} Barbaro, M. Sadien, M. Jarquin Rodríguez, M. Leather, M. Simkhada, M ^{me} Yacob, M. Lall, M. Khmiliovskiy, M ^{me} Valkonen, M. Aung, M. Lebrun, M. Tiago Gomes.	